



Objet : Restrictions d'utilisation AD Paris Charles de Gaulle (LFPG) - Travaux de réhabilitation de la voie P2 entre les postes de stationnement E32 et E34

En vigueur : Du 03 février 2026 au 30 juin 2026

Lieu : AD : Paris Charles de Gaulle LFPG

ACTIVITÉ

Fermeture de la voie P2 entre les postes de stationnement E32 et E34.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du 03 février 2026 à 0400 au 30 juin 2026 à 0300

GESTIONNAIRE

Aéroport de Paris CDG (LFPG)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Préambule

Les travaux de réhabilitation de la voie P2 entre les postes de stationnement E32 et E34 inclus imposent leur fermeture H24 selon le plan en Annexe 1. Ces travaux imposent aussi l'interdiction d'utilisation des axes orange et bleu du taxiway P3.

Description

- Voie P2 fermée entre les postes avion E32 à E34 inclus.

Accessibilité de la voie P2 :

- Entrée par TE1 et TE2 limitée aux avions d'envergure inférieure à 65 m.

- Sortie par TE2 interdite au moteur pour les avions d'une envergure supérieure à 36 m.

- Sortie par TE1 autorisée au moteur après repoussage face au sud sur le tiroir E08 et pour les avions ayant repoussé face à l'ouest d'E14 et E16.

E08 : Configuration du poste avion en tiroir de retournement pour les repoussages.

E14 et E16 : Repoussage face à l'ouest et sortie des avions aux moteurs par TE1. Repoussage interdit sur le tiroir E08.

E18, E20, E22, E24 et E26 : Repoussage long face à l'est dans le tiroir du poste E08 pour départ aux moteurs.

E30 : Limité aux avions d'envergure inférieure 36 m avec repoussage face à l'ouest.

- Voie P3 : Fermeture des axes orange et bleu du triple axe.

NOTA BENE : tout changement des dates initiales sera confirmé par NOTAM

